

Formation à la prévention du travail isolé et à l'utilisation d'un DATI

PortTravIsolé

Sécurisez les interventions réalisées en situation d'isolement grâce à une organisation adaptée et à une utilisation maîtrisée des dispositifs PTI-DATI. Cette formation permet aux participants d'identifier les risques liés au travail isolé, d'appliquer les procédures de prévention et de réagir efficacement en cas d'alarme ou de situation de détresse.

Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

- renforcer la prévention des risques liés au travail isolé et limiter les conséquences d'un accident, d'un malaise ou d'une agression ;
- sécuriser les interventions réalisées hors de portée de vue ou de voix d'autres personnes ;
- améliorer l'appropriation et l'utilisation effective des dispositifs PTI-DATI par les salariés concernés ;
- fiabiliser les procédures de déclenchement, de réception et de traitement des alarmes ;
- réduire les délais d'alerte et faciliter la localisation du travailleur en difficulté ;
- harmoniser les pratiques des salariés, encadrants et personnes chargées de traiter les alertes ;
- contribuer à la démarche de prévention de l'entreprise et à la mise en œuvre de son obligation générale de sécurité.

Les + métier

Formation PTI-DATI à Lyon : identifiez les risques du travail isolé, utilisez le dispositif d'alarme et appliquez les procédures de secours.



Public Visé

Cette formation s'adresse à toute personne amenée à travailler seule ou en situation d'isolement, de manière régulière ou occasionnelle ; aux salariés équipés ou susceptibles d'utiliser un dispositif PTI-DATI ; aux techniciens de maintenance, agents de sécurité, personnels d'entretien, opérateurs, travailleurs itinérants et salariés d'astreinte ; aux personnes chargées de réceptionner, d'acquiescer ou de traiter les alarmes ; aux responsables d'équipe, encadrants et référents sécurité participant à l'organisation du travail isolé et des secours.



Pré Requis

- **Aucun prérequis réglementaire ou technique particulier n'est exigé.**
- Comprendre les consignes de sécurité transmises oralement et par écrit en français.
- Être amené à travailler en situation d'isolement, à utiliser un dispositif PTI-DATI ou à participer au traitement des alarmes.

Recommandation pour la partie pratique : disposer du modèle de DATI utilisé dans l'entreprise ainsi que de la procédure interne d'alerte et d'organisation des secours.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

identifier les situations de travail isolé et les facteurs susceptibles d'aggraver l'isolement ;
repérer les principaux risques professionnels auxquels un travailleur isolé peut être exposé ;
expliquer les principes de prévention du travail isolé, ainsi que le rôle et les limites des dispositifs PTI-DATI ;
appliquer les consignes et procédures de l'entreprise avant, pendant et après une intervention réalisée en situation d'isolement ;
contrôler l'état de fonctionnement, porter et utiliser correctement un DATI adapté à son activité ;
déclencher une alerte et transmettre les informations nécessaires à sa localisation et à l'organisation des secours ;
réagir de manière adaptée en cas d'alarme, d'incident ou de situation de détresse, conformément au protocole d'intervention de l'entreprise.

Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : PortTravIsolé-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

1. Comprendre le travail isolé

- Définition et caractéristiques d'une situation de travail isolé.
- Différence entre travail seul et travail isolé.
- Identification des activités, postes et circonstances générant un isolement.
- Facteurs humains, techniques, environnementaux et organisationnels aggravants.
- Accidents, chutes, malaises, agressions, intoxications et incidents techniques.
- Conséquences possibles d'un retard dans le déclenchement de l'alerte.
- Analyse de situations professionnelles rencontrées par les participants.
- Repérage des situations nécessitant une surveillance ou des mesures renforcées.
- Principes généraux de prévention.
- Suppression ou limitation du travail isolé lorsque cela est possible.
- Organisation des interventions, moyens de communication et contrôles périodiques.
- Consignes avant, pendant et après l'intervention.
- Rôle du salarié, de l'encadrement et des personnes chargées du traitement des alertes.
- Distinction entre la démarche PTI et le dispositif d'alarme DATI.
- Présentation des différents types de dispositifs.
- Déclenchement volontaire et déclenchement automatique.
- Détection d'immobilité, de perte de verticalité ou d'arrachement selon l'équipement.
- Transmission, réception, localisation et acquittement de l'alarme.
- Limites liées à la couverture réseau, à la batterie, à la localisation ou au paramétrage.
- Contrôles à réaliser avant la prise de poste.
- Vérification de la charge, de la connexion, du signal et des fonctions d'alarme.
- Port et positionnement adaptés du dispositif.
- Réalisation d'un test de fonctionnement.
- Signalement des anomalies, défauts ou dysfonctionnements.
- Reconnaissance d'une situation nécessitant une alerte.
- Déclenchement manuel du DATI.
- Transmission des informations utiles : identité, localisation, nature de l'événement et risques persistants.
- Application de la procédure interne d'alerte et de secours.
- Conduite à tenir lors de la réception d'une alarme ou d'une absence de réponse.
- Organisation de l'intervention sans exposer les intervenants à un danger supplémentaire.
- Prise en main du dispositif utilisé dans l'entreprise.
- Contrôles préalables et essais de fonctionnement.
- Simulation d'un déclenchement volontaire ou automatique.
- Mise en situation de transmission et de traitement d'une alarme.
- Analyse collective des exercices et correction des pratiques.
- Évaluation théorique et pratique des acquis.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active et participative**, alternant apports théoriques, échanges d'expériences et exercices pratiques. Les méthodes mises en œuvre comprennent :

- des apports théoriques illustrés sur le travail isolé, les risques associés et les principes de prévention ;
- des échanges dirigés à partir des activités et des situations rencontrées par les participants ;
- l'analyse de situations professionnelles réelles ou reconstituées ;
- l'étude des consignes, procédures d'alerte et modalités d'organisation des secours de l'entreprise ;
- des démonstrations commentées du fonctionnement et des différents modes de déclenchement d'un dispositif PTI-DATI ;
- des exercices pratiques de contrôle, de port, d'utilisation et de déclenchement du DATI ;
- des mises en situation simulées permettant de traiter une alarme, de transmettre les informations nécessaires et d'appliquer la conduite à tenir ;
- des corrections collectives et retours individualisés du formateur afin de consolider les acquis.

Les séquences sont adaptées aux risques, aux équipements et à l'organisation propres à l'entreprise lorsque la formation est réalisée

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mobilisés comprennent :

- une salle de formation adaptée, équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran de présentation ;
 - un support pédagogique illustré présentant les risques liés au travail isolé, les mesures de prévention et le fonctionnement des dispositifs PTI-DATI ;
 - des exemples de dispositifs PTI-DATI et, lorsque cela est possible, les équipements réellement utilisés dans l'entreprise ;
 - les notices d'utilisation, fiches techniques et consignes de vérification des équipements ;
 - des supports d'étude de cas et des scénarios inspirés de situations professionnelles ;
 - les procédures internes de déclenchement, de réception et de traitement des alarmes mises à disposition par l'entreprise ;
 - des moyens de communication permettant de simuler la transmission et la réception d'une alerte ;
 - des grilles d'observation, questionnaires et supports d'évaluation des acquis ;
 - un livret ou une documentation pédagogique remis aux participants.
- Pour une formation intra-entreprise, les exercices pratiques sont, dans la mesure du possible, réalisés avec les **DATI, procédures d'alerte et**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : PortTravisole-20260819

en intra-entreprise.

moyens de communication effectivement utilisés sur le site.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen de :

- l'émargement individuel des participants et du formateur par demi-journée ;
- la vérification de l'assiduité et de la participation active aux séquences théoriques et pratiques ;
- l'observation des participants lors des exercices et des mises en situation ;
- la traçabilité des résultats obtenus aux évaluations réalisées pendant et en fin de formation ;
- la remise d'une attestation individuelle de fin de formation ;
- l'établissement d'un certificat de réalisation précisant la nature, la durée et les dates de la formation ;
- le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un questionnaire de satisfaction à chaud.

Les feuilles d'émargement, résultats d'évaluation, questionnaires de satisfaction et documents de fin de formation sont conservés conformément aux procédures qualité de l'organisme de formation.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels et en organisation du travail isolé, disposant d'une expérience opérationnelle en entreprise et maîtrisant : l'identification et l'évaluation des risques liés au travail isolé ; les principes de prévention applicables aux travailleurs isolés ; le fonctionnement et les limites des dispositifs PTI-DATI ; les procédures de déclenchement, de réception et de traitement des alarmes ; l'organisation des secours et la conduite des mises en situation pratiques. L'intervenant adapte la formation aux activités, aux équipements PTI-DATI et aux procédures internes de l'entreprise cliente.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : PortTravisole-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- questions orales et échanges dirigés permettant de vérifier la compréhension des notions abordées ;
- exercices d'identification des situations de travail isolé et des risques associés ;
- contrôle pratique de la prise en main, de la vérification et de l'utilisation du dispositif PTI-DATI ;
- mise en situation simulée portant sur le déclenchement d'une alerte, la transmission des informations et l'application de la procédure interne ;
- questionnaire final de validation des connaissances.

La validation repose sur la capacité du participant à :

- identifier les risques liés au travail isolé ;
- appliquer les consignes de prévention ;
- vérifier et utiliser correctement le DATI ;
- déclencher une alerte adaptée ;
- transmettre les informations nécessaires à l'organisation des secours.

Une **attestation individuelle de fin de formation** est remise au participant à l'issue de la session.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : Une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et, si possible, d'un écran ou vidéoprojecteur ; Les dispositifs PTI-DATI réellement utilisés dans l'entreprise, en nombre suffisant pour permettre les manipulations pratiques ; Les équipements chargés, fonctionnels, configurés et accompagnés de leurs notices d'utilisation ; Les procédures internes relatives au travail isolé, au déclenchement des alertes et à l'organisation des secours ; Les coordonnées et modalités de fonctionnement des personnes, services ou plateformes chargés de recevoir et de traiter les alarmes ; Les moyens de communication nécessaires aux exercices : téléphones, radios, application mobile ou poste de réception des alertes ; Un espace sécurisé permettant de réaliser les mises en situation et les essais de déclenchement sans perturber l'activité du site ; Les équipements de protection individuelle requis pour accéder aux zones de travail concernées ; L'autorisation de réaliser des essais d'alarme, après information préalable des personnes ou services susceptibles de recevoir les alertes. Le client veille à ce que les essais soient identifiés comme des exercices de formation, afin d'éviter tout déclenchement intempestif des secours internes ou externes.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité des aménagements nécessaires avec les objectifs pédagogiques et la réalisation des exercices pratiques en toute sécurité.

Les besoins spécifiques doivent être signalés dès l'inscription afin que le référent handicap d'EVINCEL Formation puisse étudier les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles possibles : supports adaptés, rythme de formation, consignes, modalités d'évaluation, accessibilité des locaux ou adaptation du dispositif PTI-DATI utilisé.

Lorsque la formation est réalisée sur le site du client, l'accessibilité et les conditions de sécurité de la zone d'exercice sont vérifiées préalablement avec l'entreprise d'accueil.

Lorsque les adaptations nécessaires ne permettent pas de garantir la sécurité du participant ou l'atteinte des compétences visées, une solution alternative ou une orientation vers un organisme adapté pourra être proposée.



Durée

7.00 Heures **1** Jour **2 à 10** participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : PortTravisole-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427